

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{er} DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le premier décembre à 20h00,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc CHANUT, Christian LABOURET, Christian STALPORT, Aurélie BESANCON, Nathalie MENUT, Vanessa BASSEUIL, Anne-Marie SAINT-MARTIN, Stéphanie BOUVARD-LOLIGNIER, Bernard GUITTAT, Stéphane PEGON, Romain JONON, Alexandre LACROIX, Christophe VERMOREL

Etaient excusés : Michelle CORRE ayant donné pouvoir à Christian LABOURET
Frédéric BUTTET ayant donné pouvoir à Romain JONON

Secrétaire de séance : Aurélie BESANCON

Secrétaire de Mairie : Ingrid BONNETAIN

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2016.

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.
En l'absence de remarques, le Maire déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité.

Point 2 : Décision Modificative N°3.

Le Maire propose au conseil municipal la décision modificative ci-dessous :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
DF c/ 658 Charges subv. Gest. courante		100.00 €		
RF c/ 7713 Dons				100.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		100.00 €		100.00 €
INVESTISSEMENT				
DI c/103 Plan de relance FCTVA		40 000.00 €		
DI c/21318 Op 88 Accessibilité biblio	24 000.00 €			
DI 2313 Op 81 Travaux de bâtiments	9 000.00 €			
DI c/ 202 Op.75 PLU	7 000.00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	40 000.00 €	40 000.00 €		
TOTAL GENERAL		100.00 €		100.00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative N°3 présentée ci-dessus.

Point 3 : Délibération concernant le groupement de commande d'achat d'énergie.

Depuis le 13 septembre 2014, la commune est membre du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel sur le périmètre de la Région Bourgogne.

La création de la nouvelle région Bourgogne Franche Comté amène à redéfinir le périmètre du groupement.

Les huit Syndicats Départementaux d'Energies de Bourgogne Franche Comté, le SYDESL (Saône-et-Loire), le SICECO (Côte d'Or), le SDEY (Yonne), le SYDED (DOUBS), le SIED70 (Haute-Saône), le SIAGEP (Territoire de Belfort), le SIDEC (Jura), et le SIEEEN (Nièvre) ont décidé de créer un nouveau groupement de commandes d'achat d'énergies, ouvert à toutes les personnes morales de droit public et de droit privé dont le siège est situé dans la région Bourgogne Franche Comté.

L'acte constitutif de ce nouveau groupement a été adopté, le SIEEEN en est le coordonnateur ; chacun des syndicats est gestionnaire, sur son département, de la relation avec les différents membres pour l'aide à la décision, et le cas échéant la collecte des données.

Afin de continuer à bénéficier des services que nous apporte déjà le SYDESL dans le cadre du groupement bourguignon pour la fourniture d'énergie, celui-ci nous invite à adhérer à ce nouveau groupement avant le 24 février 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à ce nouveau groupement d'achat d'énergie.

Point4 : Révision des tarifs communaux.

Il est discuté de tous les tarifs communaux (cimetière, columbarium, garderie, activités périscolaires, locations des salles, location de matériels, gestion du terrain de tennis, redevance d'occupation du domaine public, redevance assainissement, taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif)

Il est décidé de reconduire à l'identique les tarifs appliqués en 2015 pour la majorité des services.

Les modifications apportées portent sur :

- **Le montant de la caution de la salle et de la cuisine situées derrière la mairie (auparavant il y était demandé 2 chèques de caution : un de 200€ à l'ordre du trésor public pour la location de la salle et un chèque de 150€ à l'ordre de la cantine scolaire pour l'utilisation de la cuisine) cette caution sera désormais de 350€ à l'ordre du trésor public pour une utilisation complète de la salle (cuisine comprise).**
- **La redevance d'occupation du domaine public passe de 30€/jour à 50€/jour (payable à l'avance au moment de la signature de la convention. (sur ce point, il est décidé de prévoir la sécurisation du coffret électrique situé sur la place du tennis)**
- **La taxe de raccordement au réseau d'assainissement : celle-ci est fixée à 2000€ depuis 2012. Le Maire propose de la passer soit à 2500€, soit à 3000€. 12 voix pour la passer à 2500€, 2 voix pour la maintenir à 2000€ et 1 abstention.**

Point 5 : Augmentation du temps de travail hebdomadaire de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux.

Brigitte PERRET agent communal en charge de l'entretien des locaux communaux effectue 28.3 heures hebdomadaires à la commune et 1heure hebdomadaire au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin (SIEVS) pour l'entretien du bureau qu'il loue à la commune.

Cette heure hebdomadaire occasionne beaucoup de tracasseries administratives au secrétariat du SIEVS donc le Syndicat a demandé si l'agent ne pouvait pas demander sa mutation à la commune pour cette heure. La commune augmenterait donc le temps de travail hebdomadaire de cet agent d'une heure hebdomadaire. Celle-ci passerait donc de 28.3h/sem à 29.3h/sem. Il serait mis en place une convention de mise à disposition de cet agent par la commune au SIEVS.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'augmenter le temps de travail de cet agent d'une heure par semaine à partir du 01/01/2017.**
- **D'autoriser le maire à signer une convention de mise à disposition de cet agent au SIEVS**

Point 6 : Changement des horaires du Secrétariat de Mairie

Actuellement les horaires d'ouverture au public sont les suivants : Mardi, jeudi, samedi de 9h à 12h.

Il est constaté une baisse de fréquentation du secrétariat de mairie le samedi matin : il est beaucoup plus fréquent de voir des personnes frapper à la fenêtre le vendredi après-midi.

De plus, sur l'actuel canton de Chauffailles, seulement 4 mairies dont Saint-Maurice sont ouvertes le samedi matin et sur l'actuel canton de La Clayette, seulement 5 sur 18.

Aux vues de ces éléments, le maire propose au conseil municipal de fermer la mairie les samedis matins et de l'ouvrir le vendredi de 14h à 18h.

Une discussion s'installe au sein du conseil municipal et il est décidé à l'unanimité que les nouveaux horaires du secrétariat de mairie seront, à compter du 01/01/2017 :

- **Mardi : de 9h à 12h**
- **Jeudi : de 9h à 12h**
- **Vendredi : de 14h à 18h**
- **Le 2^{ème} samedi de chaque mois : de 9h à 12h**

Cette information sera relayée dans le bulletin communal ainsi que sur le site internet de la commune.

Point 7 : Choix du nouveau fermier du Pré Fromentale.

Le maire indique que l'exploitation du Pré Fromentale est régie par une convention précaire renouvelable tous les ans et qu'il convient de choisir le fermier qui l'exploitera pour 2017.

Le maire rappelle que pour l'année 2014, c'était le GAEC NICOLAS, pour 2015 c'était le GAEC du Bois de Moulin et de nouveau le GAEC NICOLAS en 2016.

Tous les agriculteurs ont été contactés pour connaître ceux qui étaient intéressés, seuls 2 se sont manifestés : le GAEC NICOLAS et le GAEC du Bois de Moulin.

Le GAEC NICOLAS a effectué des travaux de curage sur « la fontaine » et a prévu de faire les clôtures du pré avec le propriétaire de la maison d'à côté (Benjamin DUBOST).

Il est donc décidé à l'unanimité de signer cette convention de nouveau avec le GAEC NICOLAS pour l'année 2017. Et celle-ci sera signée avec le GAEC du Bois de Moulin pour 2018, voire 2019.

Point 8 : Désignation du délégué suppléant à la Communauté de Communes.

Au 01/01/2017, les communautés de communes du Canton de Chauffailles et du Canton de La Clayette fusionnent, il convient donc de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune de St Maurice au sein de ce nouvel EPCI.

Il est décidé, à l'unanimité, de nommer comme délégué titulaire : le maire, Jean-Luc CHANUT et comme délégué suppléant : le 1^{er} adjoint, Christian LABOURET.

Point 9 : Concours photo.

Vanessa BASSEUIL a organisé pour la commune un concours photo pour choisir quelle photo fera la couverture du bulletin communal 2017.

Le conseil municipal visionne toutes les photos reçues et choisit à l'unanimité une photo de Natascha DESCHAMPS sur laquelle on peut admirer la vieille église entourée de magnifiques fleurs.

Point 10 : Questions diverses.

- Le Maire indique au conseil municipal que Bruno MAINGUE lui a fait part d'un problème d'élagage de haie au Bois de Moulin. Le propriétaire sera contacté pour qu'il effectue les travaux d'élagage nécessaires afin de ne plus entraver la circulation des engins agricoles.
- Alexandre LACROIX signale que le chemin situé à La Chenauderie en face de la maison de Gilles DESCHAMPS est rempli de trous et qu'il conviendrait de les combler.
- Il est prévu une corvée de pose des guirlandes de Noël le dimanche 04 décembre à compter de 9h00.
- Christophe VERMOREL signale qu'au Point Propre situé aux Carrières, le conteneur jaune est très souvent plein et les utilisateurs laissent donc leurs déchets à côté du conteneur. Le maire propose de voir avec le service environnement de la communauté de communes pour éventuellement faire rajouter un conteneur supplémentaire.
- Christophe VERMOREL signale qu'il lui a été fait part de la sortie tardive des enfants de l'école : il serait très souvent 12h10 quand ils sortent au lieu de midi.
- Romain JONON demande où en sont les travaux que les agents communaux devaient effectuer sur l'aqueduc devant chez Mr PROTIN.
- Il a été signalé qu'il y a beaucoup de bruit dans le réfectoire de la cantine. Romain JONON indique qu'il convient de demander si le coefficient d'abaissement phonique des dalles de plafond (70) a bien été respecté.
- Stéphane PEGON fait part d'un problème d'écoulement d'eau de fossé à La Froidelière. Il conviendra de demander à Bernard DUMOULIN de résoudre ce problème.

- Bernard GUITTAT demande au maire de faire un point rapide sur chaque dossier d'investissement.

CANTINE GARDERIE : Les travaux sont terminés. Il reste quelques « retouches » à faire et quelques aménagements mobiliers qui se feront au fur et à mesure. Il conviendra de prévoir une corvée pour faire des rayonnages dans le local rangement du périscolaire ainsi que des rayonnages dans le local ménage.

Il reste également à remettre les panneaux de signalisation des parkings ainsi que la vitrine de la sculpture de Mr SCOPOLI.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) : Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est déjà bien avancé, il sera présenté au conseil municipal lors de la prochaine réunion. Ensuite il conviendra de travailler sur le zonage.

SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) : L'étude est terminée, il en est ressorti que la solution la plus appropriée pour la commune serait de construire une station d'épuration à filtres de roseaux entre le futur lotissement Fromentale et l'actuelle lagune. Il conviendrait également de prévoir une extension de réseau pour desservir La Violetterie-Route de Chauffailles.

- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 26 janvier 2017 à 20h00.

La séance est close à 23h30.